

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**8 juin 2022, 18 h**

**Hôpital Notre-Dame**  
**1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1**  
**(1<sup>er</sup> étage, pavillon Lachapelle, local D-1085)**

**(Adopté à la séance du 21 septembre 2022)**

**Présences :**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Poste</b>
M <sup>me</sup> Micheline Ulrich	Membre indépendant – Gouvernance ou éthique	Présidente
M <sup>me</sup> Sonia Bélanger	Présidente-directrice générale	Présidente-directrice générale et secrétaire
M. Bernard Circé	Membre indépendant – Gestion des risques, finance et comptabilité	Administrateur
M <sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward	Membre indépendant – Réadaptation	Administratrice
M. Gérard Dufour	Membre indépendant – Vérification, performance ou gestion de la qualité	Administrateur
D <sup>r</sup> Olivier Farmer	Désignation – Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	Administrateur
M <sup>me</sup> Sylvie Foucault	Désignation – Conseil multidisciplinaire	Administratrice
M <sup>me</sup> Rinda Hartner	Désignation – Conseil des infirmières et infirmiers	Administratrice
M <sup>e</sup> Marlene Jennings	Membre indépendant – Ressources immobilières, informationnelles ou humaines	Administratrice
M. André Lemieux	Membre indépendant – Santé mentale	Vice-président
M. Nicolas Marchand	Membre indépendant – Organismes communautaires	Administrateur
D <sup>r</sup> Daniel Murphy	Désignation – Département régional de médecine générale	Administrateur
M <sup>me</sup> Janet Parento	Désignation – Comité des usagers du centre intégré	Administratrice
M. Michael Udy	Membre indépendant – Réadaptation	Administrateur
M. Bryn Williams-Jones	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Visal Uon	Désignation – Comité régional sur les services pharmaceutiques	Administrateur
M <sup>me</sup> Isabel Velasquez	Membre indépendant – Usager des services sociaux	Administratrice

**Absences motivées :**

<b>Nom</b>	<b>Collège électoral</b>	<b>Poste</b>
M. Gérard Boismenu	Nomination – Universités affiliées	Administrateur
M. Jean Chartier	Membre observateur – Fondations	Administrateur
Vacant	Membre indépendant – Protection de la jeunesse	Administrateur

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, préside la séance.

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration, agit à titre de secrétaire de la séance.

M<sup>me</sup> Marie-Josée Simard, technicienne en administration au Bureau de la présidente-directrice générale, prend note des délibérations.

## 1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été transmis le 1<sup>er</sup> juin 2022, par courrier électronique, aux administrateurs.

L'avis de convocation, l'ordre du jour et la procédure à suivre lors de la période de questions du public ont été affichés le 1<sup>er</sup> juin 2022 sur l'Intranet de l'établissement et sur le site Internet de l'établissement

Il y a constatation du quorum.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'ouvrir la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 8 juin 2022, à 18 h 10.

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux participants de la rencontre et annonce la nomination, par le Gouvernement du Québec, de monsieur Vincent Lehouillier, à titre de président-directeur général du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Il entrera en fonction le 27 juin prochain.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 8 juin 2022, tel que libellé.

## 3. Période de questions du public

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La population a été invitée, au site web de l'établissement, à poser leur question par téléphone ou par courriel au plus tard le 8 juin, à 12 h. M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, constate que trois questions sont inscrites au registre. Elle invite M. Lucien Landry à poser sa question.

### 1) M. Lucien Landry, président du comité des résidents du Manoir de l'Âge d'Or

M. Lucien Landry rend hommage à M<sup>me</sup> Sonia Bélanger qui quittera ses fonctions de présidente-directrice générale du CCSMTL le 10 juin prochain. Il la remercie pour tout le travail accompli depuis la création du CIUSSS et lui souhaite du succès dans ses futurs projets.

M. Landry se questionne à savoir si la nouvelle jaquette d'hôpital créée par la Buanderie centrale de Montréal sera distribuée au sein des CHSLD. M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, rappelle que le contexte de la pandémie a retardé le déploiement de la nouvelle jaquette dans nos établissements. M<sup>me</sup> Élisabeth Gour informe qu'un projet-pilote est en cours actuellement à l'Hôpital Chinois pour tester la nouvelle jaquette qui pourrait faire l'objet d'ajustements avant son déploiement dans les établissements du réseau de la santé.

### 2) M<sup>me</sup> Monik Nantel, M. Roger Héroux et leur fils Alexandre-Laurent Héroux, résident du Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Beaurivage

Des remerciements sont présentés à M<sup>me</sup> Sonia Bélanger pour son appui et son soutien à Alexandre au fil des années pour lui trouver un milieu de vie adapté à ses besoins.

M<sup>me</sup> Bélanger prend la parole pour remercier sincèrement tous et chacun pour leurs bons mots à son endroit.

### 3) M<sup>me</sup> Caroline Letarte-Simoneau, représentante nationale, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS)

M<sup>me</sup> Caroline Letarte-Simoneau, représentante de l'APTS, M<sup>me</sup> Julie Houle, présidente de l'exécutif local, accompagnées d'une quinzaine de représentants de l'APTS, déposent séance tenante une correspondance pour signifier des insatisfactions et obtenir des engagements concernant des problèmes de ressources humaines.

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, reçoit favorablement leur plaidoyer et souligne qu'un suivi sera assuré par M<sup>me</sup> Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

## 4. Rapport de la présidente du conseil d'administration

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 13 avril 2022 :

## **25 avril 2022**

### **Séance du comité de vigilance et de la qualité**

Le 25 avril dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vigilance et de la qualité. M. Nicolas Marchand, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

## **1<sup>er</sup> mai 2022**

### **Remise médaille d'honneur de l'Assemblée nationale et Concert de Grégory Charles**

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, en compagnie de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, députée de Verdun, à un événement pour la remise d'une médaille d'honneur de l'Assemblée nationale, dédiée au personnel et aux gestionnaires du CIUSSS pour leur grande rigueur et leur dévouement dans cette lutte contre la pandémie mondiale de COVID-19. Cet événement a été suivi d'un concert de Grégory Charles.

## **9 mai 2022**

### **Remise médaille d'honneur de l'Assemblée nationale et Concert de Grégory Charles**

Le 9 mai dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, en compagnie de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale et M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, députée de Verdun, à un événement pour la remise d'une médaille d'honneur de l'Assemblée nationale, dédiée au personnel et aux gestionnaires des CHSLD des Seigneurs et CHSLD Louis-Riel.

## **11 mai 2022**

### **Rencontre d'évaluation annuelle du rendement de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services**

Le 11 mai, M<sup>me</sup> Ulrich a participé à une rencontre pour l'évaluation annuelle du rendement de la Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services, M<sup>me</sup> Céline Roy.

## **11 mai 2022**

### **Séance du comité des ressources humaines**

Le 11 mai, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité des ressources humaines. M. Gérard Dufour, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

## **17 mai 2022**

### **Comité de sélection pour le poste de président-directeur général du CCSMTL**

Le 17 mai dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé au comité de sélection pour pouvoir le poste de président-directeur général de notre CIUSSS.

## **17 mai 2022**

### **Gala Unio**

Le 17 mai dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a eu l'immense privilège d'assister au prestigieux gala Unio. Elle félicite M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, qui s'est vu décerner le prix de personnalité d'exception de la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-ouest.

## **19 mai 2022**

### **Séance spéciale du conseil d'administration**

Le 19 mai dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de présidente, à une séance spéciale du conseil d'administration.

## **20 mai 2022**

### **Séance du comité de gouvernance et d'éthique**

Le 20 mai dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de gouvernance et d'éthique. M<sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

## **25 mai 2022**

### **Journée annuelle conjointe du Conseil multidisciplinaire et du Conseil des infirmières et infirmiers (JACMCII2022)**

Le 25 mai dernier, M<sup>me</sup> Ulrich a participé à la Journée annuelle JACMCII 2022.

## **6 juin 2022**

### **Séance du comité de vérification**

Le 6 juin, M<sup>me</sup> Ulrich a participé, à titre de membre, à une séance du comité de vérification. M. Bernard Circé, président du comité, fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

## **5. Rapport de la présidente-directrice générale**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, fait rapport de ses activités depuis la dernière séance du conseil d'administration du 13 avril 2022 :

### **25 avril 2022**

#### **Lancement du concours dans l'œil du tigre**

Le 25 avril dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a participé au lancement virtuel du concours pilote « *Dans l'œil du tigre* ». Un concours où naîtront des idées innovantes, issues du terrain, pouvant contribuer à la pérennité de notre organisation.

La thématique de cette première édition vise à développer des idées pour attirer, mobiliser et retenir le personnel dans la grande famille du CCSMTL. Pour ce faire, le Bureau de l'innovation tiendra le rôle d'incubateurs d'idées afin que les candidats puissent développer et concrétiser les idées présentées.

En lien avec son objectif de favoriser une culture de l'innovation à l'interne, le Bureau de l'innovation souhaite donner une voix aux personnes du terrain. Une voix qui leur permettra d'explorer des pistes de réflexion et de mettre en place des projets pilotes innovants.

Et tout comme dans l'émission « *Dans l'œil du dragon* », les projets pilotes retenus seront présentés à un jury, les tigres.

### **1<sup>er</sup> mai 2022**

#### **Remise médaille d'honneur de l'Assemblée nationale et Concert de Grégory Charles**

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a eu l'immense plaisir de recevoir une médaille d'honneur de l'Assemblée nationale, dédiée au personnel et aux gestionnaires pour leur grande rigueur et leur dévouement dans cette lutte contre la pandémie mondiale de COVID-19.

Elle a remercié l'Assemblée nationale par l'entremise de M<sup>me</sup> Isabelle Melançon, députée de Verdun, d'avoir pris la décision d'honorer tout le personnel et les gestionnaires du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Elle a également remercié M. Grégory Charles d'avoir généreusement accepté de faire une prestation lors de cette occasion.

### **5 mai 2022**

#### **Assemblée générale annuelle du Comité régional des services pharmaceutiques (CRSP)**

Le 5 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a prononcé une allocution lors de l'ouverture de l'Assemblée générale annuelle du CRSP. Cette année le thème était « *Le pharmacien de première ligne et le guichet d'accès à la première ligne (GAP)* ».

### **9 mai 2022**

#### **Remise médaille d'honneur de l'Assemblée nationale et Concert de Grégory Charles**

Le 9 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a eu l'immense plaisir de recevoir une médaille d'honneur de l'Assemblée nationale, dédiée au personnel et aux gestionnaires des CHSLD des Seigneurs et CHSLD Louis-Riel.

### **13 mai 2022**

#### **Congrès « *Première ligne en santé (DRMG)* »**

Le 13 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a participé au congrès *Première ligne en santé* au Palais des congrès organisé par la Direction régionale de médecin générale. Axé sur la réalité du réseau, cet événement a mis de l'avant des innovations contribuant à améliorer l'accès, l'offre de service et l'expertise en santé à Montréal.

## Du 16 au 20 mai 2022

### **Congrès - IUHPE World Conference on Health Promotion**

Dans la semaine du 16 mai, M<sup>me</sup> Bélanger a participé au congrès IUHPE World Conference on Health Promotion.

## 17 mai 2022

### **Gala Unio**

Le 17 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a eu l'immense privilège de recevoir le prix de personnalité d'exception que la Chambre de commerce et d'industrie du Sud-ouest lui a décerné. Elle a remercié M. Jacques Couillard, président-directeur général adjoint, d'avoir présenté sa candidature.

## 18 mai 2022

### **Journée de reconnaissance des gestionnaires**

Le 18 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a fait une courte vidéo pour souligner ma reconnaissance aux gestionnaires dans le cadre de cette journée.

## 24 mai 2022

### **Séance du comité de toponymie et de reconnaissance**

Le 24 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a participé, à titre de présidente du comité, à une séance du comité de toponymie et de reconnaissance. À titre de présidente du comité, elle fera un rapport détaillé de cette réunion au cours de la présente séance du conseil d'administration.

## 25 mai 2022

### **Journée annuelle conjointe du Conseil multidisciplinaire et du Conseil des infirmières et infirmiers (JACMCII2022)**

Le 25 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a participé à la Journée annuelle JACMCII 2022.

## 26 mai 2022

### **Assemblée générale annuelle du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Le 26 mai dernier, M<sup>me</sup> Bélanger a participé à l'Assemblée générale annuelle du CMDP.

## **6. Conseil d'administration**

### **6.1 Suivi de la séance ordinaire du 13 avril 2022**

#### **6.1.1 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 13 avril 2022, tel que rédigé.

#### **6.1.2 Affaires découlant**

Se référant au point 15.7 – Nomination au poste de directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) : M<sup>me</sup> Martyne Charland est entrée en fonction le 30 mai dernier.

### **6.2 Suivi de la séance spéciale du 19 mai 2022**

#### **6.2.1 Adoption du procès-verbal**

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 19 mai 2022, tel que rédigé.

#### **6.2.2 Affaires découlant**

Se référant au point 3.1 – Budget détaillé (RR-446) du CCSMTL pour l'exercice 2021-2022 : comme prévu, les documents dûment signés ont été transmis au MSSS.

### **6.3 Démission d'un administrateur du conseil d'administration**

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier. À la demande de M. Gérard Boismenu, elle communique un message de départ adressé aux membres du conseil d'administration.

## Résolution 2022-06-08-107

### Démission d'un administrateur

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 21 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2) et 153 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.

#### Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la démission de monsieur Gérard Boismenu à titre de membre désigné du milieu enseignement au sein du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal;
- de remercier monsieur Gérard Boismenu pour sa contribution au sein du conseil d'administration, dont il était membre depuis le 11 novembre 2015.

### 6.4 Nomination d'un administrateur du conseil d'administration

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente le dossier.

## Résolution 2022-06-08-108

### Nomination d'un administrateur au sein du conseil d'administration du CCSMTL

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) a entériné la démission de monsieur Gérard Boismenu à sa séance ordinaire du 8 juin 2022.

**ATTENDU QU'**en vertu des articles de loi suivants :

#### « Démission

*En vertu des articles 21 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2) et 153 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2), tout membre d'un conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant au secrétaire du conseil un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration.*

#### Nomination d'un nouvel administrateur

*En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), dans le cas d'un membre désigné, la vacance est comblée par résolution du conseil d'administration pourvu que la personne visée par la résolution possède les qualités requises pour être membre du conseil d'administration au même titre que celui qu'elle remplace. Une vacance qui n'est pas comblée par le conseil d'administration dans les 120 jours peut l'être par le ministre.*

#### Durée du mandat

*En vertu de l'article 20 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (chapitre O-7.2), toute vacance survenant au cours de la durée du mandat d'un membre du conseil d'administration est comblée pour la durée non écoulée du mandat. »*

**ATTENDU** la recommandation de l'Université de Montréal pour la candidature de madame Julie Gosselin, membre désigné du milieu de l'enseignement pour siéger au conseil d'administration du CCSMTL, et ce, pour la durée non écoulée du mandat de monsieur Gérard Boismenu.

#### Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'entériner la nomination de madame Julie Gosselin à titre de membre désigné du milieu de l'enseignement au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## 6.5 Nomination d'un membre au comité de vigilance et de la qualité

M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, présente le dossier et souhaite la bienvenue à M<sup>me</sup> Janet Parento.

### Résolution 2022-06-08-109

#### Comité de vigilance et de la qualité – Nomination d'un membre

**ATTENDU QUE** madame Monika Throner a terminé son mandat le 13 avril 2022.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 33 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, la durée du mandat d'un membre du comité de vigilance et de la qualité est d'un an à partir de la date de sa nomination.

**ATTENDU QUE** les membres actuels du comité de vigilance et de la qualité ont été nommés par le conseil d'administration le 3 novembre 2021.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 29 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité de vigilance et de la qualité se compose de cinq (5) personnes, dont le président-directeur général et le commissaire aux plaintes et à la qualité de services. Les trois (3) autres personnes sont choisies par le conseil d'administration parmi ceux de ses membres qui ne travaillent pas pour l'établissement ou n'exercent pas leur profession dans l'une des installations exploitées par l'établissement. En outre, l'une de ces trois (3) personnes choisies par le conseil d'administration doit être la personne désignée par le comité des usagers des centres intégrés pour siéger au sein du conseil d'administration.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 32 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres du comité de vigilance et de la qualité le président dudit comité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 38.5 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, un membre désigné par le comité de vigilance et de la qualité agit comme secrétaire.

#### Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- de nommer madame Janet Parento à titre de membre du comité de vigilance et de la qualité du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour la durée non écoulée du mandat, soit jusqu'au 3 novembre 2022.

## 7. Qualité, performance et sécurité des soins et services

### 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique

M<sup>me</sup> Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Dans un souci de continuer la modernisation du tableau de bord stratégique, quelques modifications ont été apportées sur la présentation des indicateurs « Accidents-Incidents ».

#### Retrait des indicateurs suivants :

- 22.1 Nombre total d'incidents/d'accidents (médication) – Courte durée – Hôpital de Verdun
- 22.2 Nombre total d'incidents/d'accidents (médication) – Courte durée – Hôpital Notre Dame et Verdun
- 22.3 Nombre total d'incidents/d'accidents (médication) – Longue durée – SOV, JM, HCM et IUGM
- 22.4 Nombre total d'incidents/d'accidents (médication) – IRGLM
- 23.1 Nombre total d'incidents/d'accidents (chutes) – Courte durée – Hôpital de Verdun
- 23.2 Nombre total d'incidents/d'accidents (chutes) – Courte durée – Hôpital Notre-Dame
- 23.3 Nombre total d'incidents/d'accidents (chutes) – Longue durée – SOV, JM, HCM et IUGM

#### Ajout de l'indicateur suivant :

- 22 - Portrait des incidents/accidents-CCSMTL : Ce portrait décrit trois (3) indicateurs

Ce changement présente dorénavant le portrait des incidents/accidents pour l'établissement. Il est présenté sous trois (3) déclinaisons à savoir le volume de déclaration des événements, la distribution des incidents et des accidents ainsi que la distribution des déclarations par gravité. La combinaison des trois (3) éléments permet d'apprécier autant l'aspect de déclaration que l'aspect des conséquences reliées aux événements, ce qui n'était pas le cas dans l'ancienne version.



## Suivi des performances :

Évolution entre les versions du TB	P1-4	P5-6	P7-8	P9-10-11	P12-13
Cible en bonne posture	21 (34%)	26 (41%)	22 (37%)	15 (28%)	15 (33%)
Cible presque atteinte	16 (26%)	13 (20%)	13 (22%)	7 (13%)	9 (20%)
Avec un écart à la cible	25 (40%)	25 (39%)	24 (41%)	31 (58%)	22 (48%)
Avec un enjeu ou sans cible	3	3	8	8	8
En évolution positive	29 (47%)	28 (44%)	26 (44%)	21 (40%)	19 (41%)
En évolution variable	15 (24%)	25 (39%)	22 (37%)	19 (36%)	19 (41%)
En évolution négative	18 (29%)	11 (17%)	11 (19%)	13 (25%)	8 (17%)
Avec évolution non disponible	3	3	8	8	8

## Voici quelques constats :

- Le tableau de bord (TB) a passé de 61 à 54 indicateurs suivant la modification de la thématique des incidents/accidents. En comparaison avec la dernière production du TB, il y a une légère augmentation du ratio des cibles atteintes à la P13, une augmentation du ratio des cibles presque atteinte est observable au détriment des cibles avec un écart. Quant aux évolutions, les évolutions positives demeurent stables, alors qu'une légère augmentation des évolutions variables est observable au détriment des évolutions négatives. La situation globale est donc plus positive pour cette version.
- Voici les thématiques les plus souvent observées dans les commentaires des indicateurs :**
  - 22 résultats sont directement impactés par la pandémie COVID-19 ;
  - 18 résultats sont directement impactés par des enjeux RH (pénurie de personnel, manque de ressources humaines et/ou absences ou faible présence au travail) ;
  - 13 actions mises en place portent sur la réalisation des travaux ou de projets ;
  - 10 actions mises en place portent sur des affichages, des stratégies et des efforts de recrutement ;
  - 10 résultats sont impactés par une hausse des demandes, des besoins ou des achalandages plus élevés qu'à la normale ;
  - 9 actions mises en place portent sur la réalisation de rencontres.

## Notes supplémentaires

Prendre note que les résultats pour les deux indicateurs de la DITSA-DP de la 1<sup>re</sup> ligne cités ci-dessous sont toujours suspendus temporairement des systèmes du MSSS (SID et GESTRED) :

- Indicateurs 15.1 et 16.1 Taux des demandes de services traitées selon les délais définis comme standards du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience (DI-TSA et DP) – 1<sup>re</sup> ligne ;

Les résultats du fonds d'exploitation enregistrent un surplus à la P12. La P13 sera disponible le 6 juin 2022.

## 7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers

M<sup>me</sup> Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente les principaux éléments du dossier et répond aux questions des membres.

Le présent rapport est une continuité du premier et donne un suivi aux aspects suivants :

- Les faits saillants en matière des activités liées à l'amélioration de la sécurité des soins et des services ;
- L'état de la situation avec les indicateurs de suivi de la gestion des risques ;

L'état de la situation avec les indicateurs spécifiques sur quatre volet clé de la prestation sécuritaire des soins (Prévention des chutes, la gestion du circuit des médicaments, la prévention du suicide et la prévention et contrôle des infections)

## 7.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023

M<sup>me</sup> Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente le dossier.



## Résolution 2022-06-08-110

### Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 55 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2), l'établissement doit conclure une entente de gestion et d'imputabilité avec le ministre de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 172 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil d'administration doit approuver l'entente de gestion et d'imputabilité.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 182.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), l'entente de gestion et d'imputabilité est un document public.

#### Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :

- d'approuver l'entente de gestion et d'imputabilité entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal pour l'année 2022-2023;
- d'autoriser la signature de cette entente par Madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale.

### 7.4 Révision du règlement « *Fonctionnement du comité de gestion des risques* »

M<sup>me</sup> Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, présente le dossier.

## Résolution 2022-06-08-111

### Révision du règlement *Fonctionnement du comité de gestion des risques*

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le plan d'organisation de tout établissement doit prévoir la formation d'un comité de gestion des risques ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le nombre de membres de ce comité ainsi que ses règles de fonctionnement sont déterminés par règlement du conseil d'administration de l'établissement ;

**ATTENDU QUE** la dernière version du règlement *Fonctionnement du comité de gestion des risques* (RE-1000-004-V2) a été adoptée le 30 janvier 2019 ;

**ATTENDU QUE** la politique *Gestion des documents d'encadrements administratifs* (PO-6000-001) prévoit la révision des règlements aux trois (3) ans ;

**ATTENDU QUE** la révision du règlement *Fonctionnement du comité de gestion des risques* (RE-1000-004-V2) a été adoptée par le comité de direction à sa réunion du 25 avril 2022.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée du règlement *Fonctionnement du comité de gestion des risques* (RE-1000-004-V2). Ce règlement entre en vigueur le 8 juin 2022.

## 8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 20 mai 2022

### 8.1 Rapport de la présidente

M<sup>me</sup> Jennifer Dahak-El-Ward, présidente du comité, présente son rapport.

#### 1. Révision de l'énoncé de mission pour la population du CCSMTL

À la demande du conseil d'administration, suite à une proposition du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), la Direction de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE) a reçu le mandat de bonifier la mission et la vision de l'établissement. Également, il a été demandé que la notion de bienveillance soit ajoutée au libellé décrivant la valeur de RESPECT du CIUSSS.

Un sondage a été effectué auprès de diverses instances du CIUSSS pour valider les changements proposés à la mission, vision et valeurs qui reflètent les réalités de notre population et intègrent les éléments de la nouvelle politique sur l'équité, diversité et inclusion (EDI) du CIUSSS.

Le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'approuver le nouveau libellé de l'énoncé de mission, vision, valeurs du CIUSSS.

#### 2. Application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Deux administrateurs ont déposé une mise à jour de leur déclaration d'intérêts. Aucune situation en lien avec le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs n'a été signalée.

### **3. Nouveau mandat et plan de travail 2022-2023 du comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique a passé en revue son nouveau plan de travail 2022-2023, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 portant sur les mandats suivants :

- Élaborer des règles de gouvernance pour la conduite des affaires de l'établissement.
- Élaborer un code d'éthique et de déontologie conformément à l'article 3.0.4 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) applicable aux membres du conseil d'administration : révision approuvée par le conseil d'administration le 25 septembre 2019. Prochaine révision : 25 septembre 2022.
- Veiller à la diffusion, à la promotion et à l'application du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs : en continue.
- Élaborer des profils de compétence et d'expérience pour la nomination ou la cooptation des membres indépendants du conseil d'administration avec le souci d'identifier les compétences diversifiées qui sont requises et la représentation souhaitée du milieu en fonction de ses caractéristiques.
- Élaborer des critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration : exercice annuelle d'évaluation complétée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.
- Élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres du conseil d'administration : révision de la *Politique d'accueil et d'intégration du nouvel administrateur* et de la *Politique de formation continue des administrateurs* : révision approuvée par le conseil d'administration du 16 septembre 2020. Prochaine révision : septembre 2023.
- Contribuer à l'exercice d'évaluation selon les normes d'Agrément Canada : suivi de l'évaluation des travaux en lien avec la norme gouvernance.

### **4. Rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique a pris connaissance de son rapport annuel 2021-2022 et recommande au conseil d'administration qu'il en prenne acte.

### **5. Processus d'évaluation du fonctionnement et du rendement du conseil d'administration et de ses comités**

Le conseil d'administration a complété son exercice annuel d'évaluation de son fonctionnement et de son rendement pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022.

Un portrait global des résultats a été présenté à la séance plénière du conseil d'administration du 8 juin 2022.

### **6. Calendrier 2022-2023 des séances du comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique convient de tenir quatre séances par année (février, mai, septembre, novembre). Un projet de calendrier, lequel doit tenir compte des séances du conseil d'administration, a été soumis et entériné par le comité.

La prochaine séance du comité de gouvernance et d'éthique se tiendra le vendredi 23 septembre 2022.

### **8.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022**

#### **Résolution 2022-06-08-112**

#### **Rapport annuel 2021-2022 du comité de gouvernance et d'éthique**

**ATTENDU QUE** le comité de gouvernance et d'éthique fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

**Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité de gouvernance et d'éthique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### **8.3 Bonification de l'énoncé de mission, vision, valeurs du CCSMTL**

#### **Résolution 2022-06-08-113**

#### **Bonification de l'énoncé de Mission, vision, valeurs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS)**

**ATTENDU QUE** la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE) a été mandatée et a mené la consultation prévue afin de bonifier la mission, la vision et les valeurs du CIUSSS afin d'y inclure les notions de diversité et de bienveillance.

**ATTENDU QU'**un nombre important de personnes a répondu à la consultation.

**ATTENDU QUE** la satisfaction concernant les énoncés proposés est généralisée, avec quelques petits ajustements afin d'inclure davantage la notion de santé urbaine.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les libellés suivants de Mission, vision, valeurs du CIUSSS :

## **Mission**

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a comme mission de veiller à la santé et au bien-être des personnes de son territoire. *Particulièrement sensible à la diversité de la population et aux inégalités sociales, il est promoteur de santé urbaine, il réinvente les soins de proximité et il adopte une approche inclusive et accueillante afin d'avoir un impact positif et concret sur le bien-être individuel et collectif.* Dans le cadre des mandats locaux, régionaux et suprarégionaux qui lui sont dévolus, le CIUSSS offre une large gamme de services de santé et services sociaux généraux et spécialisés en s'assurant de les rendre accessibles, efficaces, efficients et de qualité. Détenant plusieurs désignations universitaires, il est un acteur clef par sa contribution majeure à la formation académique ainsi qu'au développement et partage des savoirs scientifiques.

## **Vision**

*La vision du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est d'offrir des soins de santé et des services sociaux accessibles, efficaces et humains, qui s'adaptent aux besoins de la population.*

*Sa vision repose sur :*

- *L'excellence des soins et services*
  - *Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal répond avec rigueur et constance aux plus hauts standards de pratiques cliniques et administratives.*
  - *Ses pratiques en matière de qualité et de sécurité des soins sont avant-gardistes.*
  - *Il adapte ses soins et ses services en fonction des besoins de sa population.*
- *L'innovation*
  - *Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal cherche et trouve des moyens novateurs pour répondre aux nouveaux besoins de la population.*
  - *Il est : audacieux, courageux, proactif, créatif, diversifié (variété de clientèles).*
  - *Il encourage les nouvelles idées pour le développement de pratiques misant sur la recherche et l'innovation.*
  - *Il travaille en étroite collaboration avec les centres de recherche pour être à la fine pointe des technologies et des modes d'intervention.*
- *Un milieu de travail stimulant*
  - *Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un milieu dynamique, qui bouge beaucoup.*
  - *Il reconnaît les talents et les compétences des personnes qui s'y engagent et l'importance de leur implication.*
  - *Il est reconnu pour sa gestion participative et son esprit de collaboration entre les différents intervenants et partenaires.*
- *L'approche usager-partenaire*
  - *Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal intègre l'expertise et le vécu de l'utilisateur dans ses décisions et ses actions.*
  - *Il travaille en étroite collaboration avec l'utilisateur, sa famille et ses proches.*
  - *Il est à l'écoute des usagers, des organisations avec qui il travaille et de la communauté.*
  - *Il a à cœur le mieux-être de sa population et il est sensible à ses besoins.*
- *Sensible à la diversité de sa clientèle*
  - *Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal répond aux besoins des populations et de son personnel de manière inclusive et équitable.*
  - *Ses actions tiennent compte de la diversité sous toutes ses formes.*
  - *Il adapte son offre de soins et de services aux populations rencontrant des barrières dans leur accès aux soins et services.*
  - *Il déploie des efforts constants pour s'ajuster aux besoins émergents.*
  - *Il contribue à la création des conditions de vie et environnements favorables à la santé des populations.*

## **Valeurs**

1. Le **respect** est une valeur essentielle qui amène chacun de nous à accorder de la considération à toutes les personnes avec lesquelles nous entrons en relation, quelles que soient leurs compétences, leurs différences et leurs limites. Considérer l'humain avec un regard attentionné, compréhensif et sans jugement afin de contribuer à un climat de confiance dans la relation à soi et à l'autre.

2. **L'engagement** réfère à l'adhésion et à la contribution de chacun à l'égard de la réalisation de la mission, de la vision, des valeurs et des objectifs du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Il implique pour chacun un désir de se dépasser, de faire preuve de persévérance dans ses actions et la réalisation de ses mandats. L'engagement se reflète dans la quête d'amélioration continue et par la reconnaissance véritable des responsabilités qui lui sont confiées.
3. **La passion**, c'est l'enthousiasme, la capacité de repousser sans cesse les limites et de remettre en cause les certitudes. C'est aussi la volonté de concevoir des solutions inédites, de les déployer avec énergie et conviction pour les réaliser dans le souci premier de créer des bénéfices pour les clients et les usagers. Cette énergie partagée permet de créer, d'explorer de nouvelles alternatives et de propulser l'organisation pour l'atteinte des meilleurs résultats et des niveaux de rendement exceptionnels. Elle favorise la responsabilisation et entretient le « feu sacré ».
4. **La collaboration** se concrétise par des actes conscients posés pour inciter chaque personne qui contribue à une activité à travailler ensemble, autant à l'interne qu'à l'externe, en vue de réaliser un projet commun. Fondée sur l'ouverture aux autres, à leurs préoccupations et le partage de l'information, elle implique l'association volontaire et la synergie des compétences des personnes pour l'atteinte des objectifs partagés qui présentent des gains pour toutes les parties. Elle implique la création de relations positives, productives qui favorisent la participation active de chacun, d'autres équipes au sein de l'organisation ou des partenaires d'autres milieux.

## 9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 25 avril 2022

### 9.1 Rapport du président

M. Nicolas Marchand, président du comité, présente son rapport.

#### 1. Ouverture de la séance du Comité de vigilance et de la qualité et vérification (CVQ) de sa légalité

M. Nicolas Marchand souhaite la bienvenue à madame Nathalie Laferrière qui sera la technicienne responsable du comité de vigilance et de la qualité en remplacement de madame Elaine Tremblay.

#### 2. Séance du comité de vigilance et de la qualité du 21 février 2022.

##### a. Adoption du procès-verbal

##### b. Affaires découlant

M. Nicolas Marchand avise les membres du CVQ que la présentation demandée au CVQ du 21 février 2022 par madame Isabelle Matte, directrice SAPA-hébergement concernant la stratégie de mise en application de la Politique d'hébergement est reportée à la prochaine rencontre du CVQ en septembre 2022, afin de permettre la présentation la plus à jour sur l'ensemble du dossier.

#### 3. Rapport annuel d'activités 2021-2022 du CVQ

M. Nicolas Marchand présente le rapport annuel d'activités du CVQ pour 2021-2022.

**Il est proposé par madame Sonia Bélanger, appuyé par madame Isabel Velasquez et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport d'activités du CVQ 2021-2022 avec la modification demandée.**

#### 4. Tableau des recommandations de la commissaire aux plaintes et du Protecteur du citoyen

Madame Céline Roy, commissaire aux plaintes et à la qualité des services, passe en revue l'ensemble des dix dossiers actifs inscrits au tableau. Elle mentionne que deux dossiers ont été fermés par le Protecteur du citoyen depuis la dernière rencontre, que plusieurs suivis sont en voie d'être conclus dans les prochaines semaines et que les suivis seront présentés au prochain comité. Les huit autres dossiers sont présentement en traitement. Elle présente également le tableau de suivi des dossiers de maltraitance concernant les sept signalements reçus. De ces dossiers, un étant fondé et six sont présentement en examen. La Commissaire estime satisfaisant les suivis réalisés à ce jour dans les dossiers de plaintes pour maltraitance et les contacts établis avec les directions concernées. L'information pour distinguer la source interne ou externe de l'allégation sera par ailleurs ajoutée aux futurs tableaux, comme convenu en comité.

#### 5. Tableau des recommandations du Bureau du coroner

Madame Andréane Boisvert, adjointe à la directrice DQEPE, présente le tableau de suivi de trois dossiers actifs concernant le CIUSSS. Les suivis sont en cours. Dans un cas la directrice des services professionnels assure le suivi et la réponse a été transmise au Coroner. Dans un second cas, les réponses sont en attente de la part de quatre directions. Le suivi du dernier relèvera principalement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'avancement sera présenté à la prochaine séance du CVQ.

## 6. Calendrier des rencontres

Le calendrier des rencontres de l'an prochain du CVQ est adopté.

## 7. Questions diverses et planification des travaux de la prochaine année

### Rencontre avec le nouveau protecteur du citoyen

Madame Micheline Ulrich demande si, avec la nomination du nouveau Protecteur du citoyen, il y a une rencontre prévue avec les commissaires aux plaintes et à la qualité des services du Québec. La nomination du nouveau Protecteur du citoyen va changer nos façons de faire et de mieux suivre les directives. La commissaire fera une demande à madame Dominique Charland, commissaire conseil au MSSS pour obtenir un suivi avec le nouveau Protecteur du citoyen.

### Plan de travail annuel

Monsieur Nicolas Marchand propose de faire un tableau « plan de travail annuel » pour le comité de vigilance. Madame Sonia Bélanger appuie cette proposition et précise que les urgences doivent faire partie du plan d'amélioration en terme de suivi des résultats. Il serait bon d'avoir, une fois par année, le suivi des urgences du CCSMTL.

### Retour sur le suivi des recommandations des rapports sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD

Madame Micheline Ulrich demande si nous avons fait un suivi des rapports sur la gestion de la pandémie dans les CHSLD. Madame Emmanuelle Carrier dit avoir parlé avec madame Céline Roy. La DQEPE s'occupe de faire le suivi des recommandations et faire l'état d'avancement. Monsieur Marchand rappelle que le comité avait proposé qu'un tableau relevant les recommandations et les mesures prises ou envisagées au sein du CCSMTL soit élaboré comme outil ou aide-mémoire du Conseil.

### Gestion des plaintes et impact de la nouvelle Loi sur la maltraitance

Madame Céline Roy demande aux membres d'inviter madame Maude Fafard, APPR et leader de la politique sur la maltraitance de la direction des services multidisciplinaires - volet pratiques professionnelles, à la prochaine rencontre pour une présentation sur la nouvelle *Loi sur la maltraitance*.

### Suivi des services à la DI-TSA

Il est convenu également que le suivi du développement des services à la DI-TSA sera aussi conservé dans le futur plan de travail annuel du comité.

## 8. Prochaine séance du comité de vigilance et de la qualité

La prochaine rencontre aura lieu le 12 septembre 2022, de 14 h 30 à 17 h.

## 9.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022

### Résolution 2022-06-08-114

#### Rapport annuel 2021-2022 du comité de vigilance et de la qualité

**ATTENDU QUE** le comité de vigilance et de la qualité fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de vigilance et de la qualité, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité de vigilance et de la qualité du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## 10. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 11 mai 2022

### 10.1 Rapport du président

M. Gérard Dufour, président du comité, présente les principaux sujets discutés à la rencontre du 11 mai portant sur :

- Bilan des activités annuelles du CRH-CA. Rapport annuel 2021-2022
- État de situation de la transformation de la gestion des ressources humaines
- Plan d'intégration de la nouvelle directrice
- CNESST- Gestion de la présence au travail
- État de situation 6e vague
- État de situation des indicateurs RH du tableau de bord (Mandat f)
- Reconnaissance élargie de l'expérience et de la scolarité et projet pilote de la DRI

- 12. Report : Expérience gestionnaires
  - Coaching et soutien aux gestionnaires
  - Portait de santé des cadres
- 13. Calendrier des rencontres 2022-2023

## 10.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022

### Résolution 2022-06-08-115

#### Rapport annuel 2021-2022 du comité des ressources humaines

**ATTENDU QUE** le comité des ressources humaines fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité des ressources humaines, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité des ressources humaines du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

En terminant, M. Dufour profite de l'occasion pour remercier M<sup>me</sup> Julie d'Entremont pour l'excellent travail accompli dans la dernière année qui a permis de mener à bien le projet de réorganisation au sein de la DRHCAJ, et ce, dans un contexte difficile.

## 11. Comité de vérification – Suivi de la séance du 7 juin 2021

### 11.1 Rapport du président

M. Bernard Circé, président du comité, présente son rapport.

À noter qu'une assemblée extraordinaire du comité de vérification s'est tenue le 19 mai 2022 concernant l'adoption du budget détaillé (RR-446) du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) pour l'exercice 2022-2023.

Il a été constaté que le budget a été indexé de 2,83 % pour la progression du personnel dans les échelons salariaux et les dépenses autres que salariales. L'enveloppe des organismes communautaires a été indexée de 2,9 % pour les organismes communautaires. Le budget initial du CCSMTL représente : 2 036 041 764 \$.

Suite à la séance spéciale du 19 mai dernier, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration d'adopter les prévisions budgétaires 2022-2023 avec le rehaussement des bases budgétaires prévues par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) qui permettra au CCSMTL d'atteindre l'équilibre budgétaire au 31 mars 2023.

## 1. DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

### 1.1 Présentation de Dre Mylène Drouin et madame Mireille Gaudreau de la répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents de santé publique 2022-2023 au 1er avril 2022

La DRSP gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du MSSS. Ces crédits sont répartis (octroyés suite à des appels de projets) aux partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets tant en protection, en prévention et promotion de la santé. Les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés cette année par le MSSS à 2,90 %.

Les crédits récurrents et non récurrents sont accordés pour des activités et des projets avec des objectifs précis, selon le plan d'action régional intégré de santé publique (PARI-SP), et sont suivis annuellement.

L'adoption en juin de la répartition des crédits de santé publique permet d'effectuer les versements et avances des subventions aux organismes communautaires dès la période estivale afin d'assurer la continuité des projets et d'éviter des interruptions des services ou activités.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les crédits de santé publique pour l'année 2022-2023 et la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de **19 068 115 \$** pour l'année 2022-2023.

## 2. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

### 2.1 Gestion des risques – audit de la paie

Suite à la présentation, au comité de vérification du 24 novembre 2021, de la planification triennale des contrôles internes de la direction adjointe des opérations financières, l'outil d'appréciation des risques pour le Service de la paie a été complété.

L'objectif est de s'assurer que les contrôles internes et les processus mis en place pour le traitement de la paie sont adéquats et par conséquent, que la paie soit bien comptabilisée, que l'employé reçoit la rémunération qui lui est due et que l'établissement n'ait pas de risque de pertes financières.

### **3. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX ET PARTENARIATS URBAINS**

#### **3.1 Présentation de madame Catherine Gaudet et de madame Caroline Dusablon, de la répartition des crédits régionaux 2022-2023 au 1<sup>er</sup> avril 2022 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), hors PSOC et jeux pathologiques**

Le budget présenté pour 2022-2023 au montant de **186 225 064 \$** a été indexé au taux de 2,9 % pour les organismes. Il est constitué des trois programmes que voici :

##### **1. Le PSOC : 171 789 270 \$**

Crédits dédiés aux organismes communautaires selon les trois modes suivants :

- mission globale;
- entente pour activités spécifiques;
- projet ponctuel (fonds d'urgence).

À Montréal, 535 organismes sont admis au PSOC au 1<sup>er</sup> avril 2022. Ces organismes sont classés à l'intérieur de 26 catégories qui réfèrent à des clientèles (ex. : communautés culturelles, personnes démunies, etc.), des problématiques de santé (ex. : alcoolisme/dépendance, VIH-SIDA, santé mentale) ainsi qu'à des organisations ou des services (centres de femmes, maisons des jeunes, maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté, maintien à domicile, etc.).

##### **2. Les ententes pour activités spécifiques issues d'autres programmes (hors PSOC):**

**13 491 716\$ (11 980 585 \$ de crédits récurrents ainsi que 1 511 131 \$ de crédits non-récurrents).**

##### **3. Les crédits pour Jeux pathologiques : 944 078 \$**

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver la répartition des crédits régionaux 2022-2023 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, hors PSOC et Jeux pathologiques pour un montant total de **186 225 064 \$**.

### **4. DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

#### **4.1 Renouvellements et modifications de baux**

Un document qui présente les nouvelles propositions d'ententes ou de renouvellement de baux est déposé pour information.

Le détail de ces baux est présenté dans la fiche synthèse et la résolution déposées au conseil d'administration ainsi que dans la pièce jointe (tableau des baux).

Suite à l'analyse des différents baux, le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver les nouvelles ententes locatives, les renouvellements et les fins d'ententes locatives identifiés dans la fiche synthèse.

#### **4.2 Reddition de compte en gestion contractuelle – modifications à des contrats de construction et dépassements de coûts**

La liste des modifications de plus de 10% à des contrats de construction de plus de 100 000 \$ pour la période du 5 février au 6 mai 2022, est déposée pour information.

On note 25 contrats signés en 2020-2021 dont 8 qui ont connu des dépassements. Pour l'année 2021-2022, 29 contrats ont été signés dont 6 affichent un dépassement de coûts.

On note cinq augmentations de coûts au cours de la dernière période :

- Centre Jeunesse rue Bélanger : ajout de 3 884 \$ pour l'aménagement de la direction des ressources informationnelles et le centre de service régional (DRI-CSR). À ce jour les dépassements représentent 16,64 %.
- CRD Pavillon St-Urbain : ajout de 3 439 \$ pour la réfection de l'enveloppe architecturale. À ce jour les dépassements représentent 12,86 %.
- Hôpital Chinois de Montréal : ajout de 19 200 \$ pour le remplacement du système d'appel de garde. À ce jour les dépassements représentent 23,17 %.
- Hôpital Notre-Dame : ajout de 6 210 \$ pour le réaménagement du département d'imagerie et de résonance médicale. À ce jour les dépassements représentent 10,68 %.



- Hôpital Notre-Dame : ajout de 216 153 \$ pour les travaux de démolition et de désamiantage du pavillon L.C. Simard. À ce jour les dépassements représentent 134,26 %.

#### **4.2 Cession du pavillon Pierrefonds en faveur du CIUSSS de l'Ouest**

Dans sa résolution numéro 2020-06-09-03, le conseil d'administration a déclaré excédentaire l'immeuble du Pavillon Pierrefonds sis au 5100, avenue Château Pierrefonds à Montréal.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal loue du CCSMTL une partie du 1<sup>er</sup> étage du Pavillon Pierrefonds à un loyer annuel symbolique de 1 \$ pour héberger la clientèle itinérante de l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest de l'Île (AJOI). Ce bail se termine le 30 juin 2022. Le reste de l'immeuble est vacant. La clientèle du CCSMTL a été relocalisée de ce site à d'autres points de services vu le risque que représente cet immeuble par rapport à sa localisation dans une zone inondable et l'envergure des travaux requis pour le maintenir conforme.

Le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal a manifesté son intérêt de prendre possession de cet immeuble par le biais d'une entente de cession afin de pouvoir y accueillir des jeunes en réadaptation du Nunavik. Ces jeunes sont sous la responsabilité de la direction de la protection de la jeunesse et le programme jeunesse. Ils doivent quitter leur lieu d'hébergement actuel situé à Salluit au Nunavik, car celui-ci est considéré comme étant un environnement non sécuritaire par le service d'incendie.

Le comité de vérification recommande au conseil d'administration d'approuver de céder l'immeuble du Pavillon Pierrefonds au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal à un prix d'un (1 \$) dollar symbolique.

#### **4.3 Acquisition des nouveaux immeubles**

Le CCSMTL est locataire depuis 2009 de l'immeuble du Foyer de groupe Rosemont sis au 6554-56, boulevard St-Michel et de l'immeuble du Foyer Lachine sis au 749, 25<sup>e</sup> avenue. Ces deux immeubles qui hébergent la clientèle du programme jeunesse ne répondent plus aux standards, aux besoins actuels et futurs du programme jeunesse.

Par sa résolution numéro 2021-09-22-76, le Conseil d'administration a autorisé la direction des services techniques de procéder à un appel d'offres pour la recherche d'espaces locatifs afin de relocaliser le Foyer de groupe Rosemont. Après autorisation du MSSS, l'appel d'offres a été publié à deux reprises dans le journal quotidien « *La Presse* » et lors de la deuxième publication, il a été aussi publié dans le système électronique d'appels d'offres « SÉAO ». Aucune soumission n'a été déposée pour cet appel d'offres, car aucun immeuble sur le marché locatif dans le périmètre recherché répond aux besoins identifiés par le CCSMTL.

Pour la relocalisation du Foyer de groupe Lachine, une étude du marché locatif a révélé le même constat que la recherche de nouveaux espaces locatifs pour la relocalisation du Foyer de groupe Rosemont.

Une analyse du marché immobilier des logements en vente a permis d'identifier certains logements potentiels qui peuvent répondre à ces besoins. De plus, vu l'augmentation exorbitante des loyers des logements depuis les trois dernières années, il est recommandé de procéder à l'acquisition de deux nouveaux immeubles pour la relocalisation de ces deux foyers de groupe.

Le comité de vérification recommande d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à :

- procéder à l'acquisition de deux nouveaux immeubles pour le programme jeunesse, par les réserves à l'intérieur des sommes suivantes : 1,4 M\$ pour l'acquisition du foyer Rosemont; 1,1 M\$ pour l'acquisition du foyer Lachine et 1 M\$ pour les travaux d'aménagement.
- déposer des offres d'achat et de signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### **5. DIRECTION APPROVISIONNEMENT ET LOGISTIQUE**

#### **5.1 Reddition de comptes en gestion contractuelle**

La liste des contrats de 25 000 \$ et plus (services) et les contrats au-dessus du seuil d'appel d'offres de 121 200 \$ (biens et construction), et la liste des modifications de plus de 25% des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus, sont déposées pour information.

Au total, 119 contrats ont été signés pour la période du 28 février au 21 mai 2022. Parmi ces 119 contrats, 107 ont été signés en gré à gré et 12 contrats ont été octroyés en appel d'offres pour un total de 45 840 059 \$.

#### Faits saillants :

#### Appel d'offres :

- 3 contrats ont été signés pour 24 places en RI avec RI Jean Paul, RI Jessika Jasmin et résidence Jao pour un montant de 18 465 045,25 \$ (lignes 79, 92 et 107)
- 2 contrats ont été signés pour des travaux de construction (sas au bloc opératoire HND, d'augmentation de la capacité d'eau refroidie HND) avec Concept PVR Inc., via Construction pour un montant de 3 186 235,24 \$ (lignes 18 et 53).
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition et mise en place d'une plateforme de surveillance pour le CIUSSS avec Alithya Canada inc. au montant 1 138 863,34 \$ (ligne 44).
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition et mise en œuvre d'une solution de dictée numérique de transcription et de reconnaissance vocale avec Crescendo Systems Corporation au montant de 692 220,00 \$ (ligne 109).
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition d'une solution de gestion des vulnérabilités pour le CTIP avec Predicom Technologies inc. au montant de 493 108,00 \$ (ligne 33).
- 1 contrat a été signé pour l'acquisition d'un système de suivi périnatal et de monitoring (lot 2) avec Philips électrique Ltée au montant de 377 758,28 \$ (ligne 94).
- 1 contrat a été signé pour des services professionnels en architecture et ingénierie avec CIMA + SENC au montant de 354 575,40 \$ (ligne 87).

#### Gré à gré autres contrats :

- 2 contrats ont été signés pour une nouvelle RI pour un total de 14 places avec RI Stéphanie Saintilus, RI Coop de solidarité la belle amitié au montant de 9 414 035,63 \$ (lignes 57 et 79).
- 12 contrats ont été signés pour les services de MOI infirmières et d'assistance avec multiples fournisseurs au montant de 2 573 113,40 \$ (lignes 48, 51, 52, 60, 61, 62, 75, 81, 82, 88, 90 et 91).
- 14 contrats ont été signés pour du support et maintenance de logiciels avec multiples fournisseurs au montant de 2 545 329,93 \$ (lignes 14, 16, 25, 36, 47, 50, 56, 63, 67, 70, 72, 80, 85 et 118).
- 20 contrats ont été signés pour des services professionnels en architecture et en ingénierie (firme de la banque) avec multiples fournisseurs au montant de 1 055 526,95 \$ (lignes 2, 3, 4, 7, 9, 11, 12, 15, 22, 23, 29, 30, 31, 35, 55, 68, 69, 73, 100 et 115).
- 1 contrat a été signé pour du soutien et maintenance pour des bases de donnée avec le FRISSS au montant de 465 190 03 \$ (ligne 83).
- 1 contrat a été signé pour une entente transitoire pour le site d'injections assistées avec Cactus Montréal au montant de 449 056,05 \$ (ligne 77).
- 1 contrat a été signé pour un conseiller stratégique en sécurité de l'information avec ITS services conseils au montant de 300 000,00 \$ (ligne 98).  
On note plusieurs dépassements pour des modifications de plus de 25% à des contrats de 250 000 \$ (biens et services) et plus.
- Un rehaussement de 1 042 304,64 \$ avec 178 RI Simon inc. pour l'ajout d'une place pour un total des dépassements représentant 50,11 %.
- Un rehaussement de 209 262,91 \$ avec 186 RI résidence Cadillac pour une entente pour ajout d'une place spécifique clientèle jeunesse vivant avec une déficience intellectuelle / autisme, pour un total des dépassements représentant 14,87 %.
- Un rehaussement de 129 654,00 \$ avec DMS Health technologies Canada pour une location d'un appareil de résonance magnétique mobile, IRM roulette (HND) pour un total des dépassements représentant 34,72 %.
- Un rehaussement de 168 776, 51 \$ avec Spectre de rue inc. pour des services de site d'injections supervisées pour un total des dépassements représentant 50 %.

## **11.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022**

### **Résolution 2022-06-08-116**

#### **Rapport annuel 2021-2022 du comité de vérification**

**ATTENDU QUE** le comité de vérification fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité de vérification du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 11.3 Répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents de santé publique 2022-2023 au 1er avril 2022

#### Résolution 2022-06-08-117

#### Crédits régionaux de santé publique récurrents et non récurrents attribués aux organismes communautaires pour l'année 2022-2023

**ATTENDU QUE** la Direction régionale de santé publique gère une enveloppe de crédits régionaux en provenance du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

**ATTENDU QUE** les crédits sont répartis aux partenaires communautaires de Montréal pour réaliser des activités et des projets en protection, prévention et promotion de la santé.

**ATTENDU QUE** les crédits destinés aux organismes communautaires ont été indexés par le MSSS à 2,90 %.

**Sur recommandation du comité de vérification, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les crédits de santé publique année 2022-2023 et la répartition des crédits régionaux de santé publique versés de façon récurrente et non récurrente de **19 068 115 \$** pour l'année 2022-2023.

### 11.4 Répartition des crédits régionaux 2022-2023 au 1er avril 2022 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

#### Résolution 2022-06-08-118

#### Répartition des crédits régionaux 2022-2023 au 1<sup>er</sup> avril 2022 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques

**ATTENDU QUE** le budget de 2022-2023 du PSOC, hors PSOC et Jeux pathologiques s'élève à **186 225 064 \$** ;

**ATTENDU QUE** les étapes nécessaires à la répartition de ce budget ont été réalisées;

**ATTENDU QUE** ces répartitions ont fait l'objet d'une présentation au comité de vérification du 6 juin 2022 ;

**ATTENDU QUE** l'établissement respecte le *Cadre de référence régional sur le partenariat avec le milieu communautaire (mars 2019)* ainsi que le *Cadre de gestion pour l'admissibilité au soutien financier à la mission globale du PSOC (juin 2020)*.

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la répartition des crédits régionaux 2022-2023 dédiés aux organismes dans le cadre du PSOC, hors PSOC et Jeux pathologiques pour un montant total de **186 225 064 \$**.

### 11.5 Baux immobiliers

#### Résolution 2022-06-08-119

#### Baux immobiliers

#### **Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATEUR :**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Centre d'hébergement Champlain (Rogers Communications Inc.)	1325 rue Crawford
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	2222, avenue Laurier Est
Clinique de Pédiatrie Rond-Point	2135 Alexandre J.A-DeSève (HND - Pavillon Mailloux)

#### **Baux dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est LOCATAIRE :**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux nouvelles ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
S. O.	5800, rue Saint-Denis
RA Matane	9037, rue Matane
S. O.	1825, rue Notre Dame Ouest (vaccination COVID-19)
S. O.	286, rue Elgar (vaccination COVID-19)

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux renouvellements des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
Foyer Hongrois INC.	2580, rue Saint-Jacques Ouest
Centre d'activités de jour des Carrières	7701-7703, 17e Avenue
S. O.	2115, rue Centre (centre de vaccination COVID-19)
S. O.	9, rue Sainte-Catherine Ouest
CPEJ Saint-Denis	8000, rue Saint-Denis
S. O.	2515, rue Delisle (Prolongation location ponctuelle salle # 125 de vaccination Covid-19)
S. O.	4450, rue Saint-Hubert (Prolongation location ponctuelle salle de vaccination Covid-19)

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal souhaite procéder aux fins des ententes locatives suivantes :

Nom de l'installation	Adresse
S. O.	9, rue Sainte-Catherine Ouest
S. O.	7200, rue Sherbrooke Est (Auberge Royal Versailles)

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser les nouvelles ententes locatives, les renouvellements et les fins d'ententes locatives dont le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal agit à titre de locateur ou locataire, aux termes et conditions stipulés aux différentes ententes.
- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## 11.6 Cession de l'immeuble du Pavillon Pierrefonds au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

### Résolution 2022-06-08-120

#### Cession de l'immeuble du Pavillon Pierrefonds

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est propriétaire de l'immeuble du Pavillon Pierrefonds sis au 5100, avenue Château Pierrefonds à Montréal ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL a déclaré cet immeuble excédentaire par sa résolution du conseil d'administration numéro 2020-06-09-03 ;

**ATTENDU QUE** le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal a manifesté son intérêt de prendre possession de cet immeuble par le biais d'une entente de cession afin de pouvoir y accueillir des jeunes en réadaptation du Nunavik. Ces jeunes sont sous la responsabilité de la direction de la protection de la jeunesse et le programme jeunesse. Ils doivent quitter leur lieu d'hébergement actuel situé à Salluit au Nunavik, car celui-ci est considéré comme étant un environnement non sécuritaire par le service d'incendie ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL accepte de céder l'immeuble du Pavillon Pierrefonds au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal à un prix d'un (1 \$) dollar symbolique ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** :

- d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

### **11.7 Acquisition de deux nouveaux immeubles pour la relocalisation de deux foyers de groupe du programme jeunesse**

#### **Résolution 2022-06-08-121**

#### **Acquisition de nouveaux immeubles pour la relocalisation de deux foyers de groupe du programme jeunesse**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est locataire depuis 2009 de l'immeuble du Foyer de groupe Rosemont sis au 6554-56, boulevard St-Michel et de l'immeuble du Foyer Lachine sis au 749, 25e avenue ;

**ATTENDU QUE** ces deux immeubles qui hébergent la clientèle du programme jeunesse ne répondent plus aux standards, aux besoins actuels et futurs du programme jeunesse ;

**ATTENDU QUE** suite à l'autorisation du conseil d'administration (Résolution numéro 2021-09-22-76), un appel d'offres de recherche d'espaces locatifs a été publié dans le journal quotidien «La Presse» et le système électronique d'appel d'offres «SÉAO» et qu'aucune soumission n'a été déposée pour répondre aux besoins du CCSMTL ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de la relocalisation du Foyer de groupe Lachine, une étude du marché locatif a révélé le même constat que la recherche de nouveaux espaces locatifs pour la relocalisation du Foyer de groupe Rosemont ;

**ATTENDU QUE** l'augmentation exorbitante des loyers des logements depuis les trois dernières années ;

Sur recommandation du comité de vérification, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'autoriser le directeur des services techniques de l'établissement à :

- procéder à l'acquisition de deux nouveaux immeubles pour le programme jeunesse, par les réserves à l'intérieur des sommes suivantes : 1,4 M\$ pour l'acquisition du foyer Rosemont; 1,1 M\$ pour l'acquisition du foyer Lachine et 1 M\$ pour les travaux d'aménagement.
- déposer des offres d'achat et de signer tout document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **12. Comité de toponymie et de reconnaissance – Suivi de la séance du 24 mai 2022**

### **12.1 Rapport de la présidente**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente du comité, présente son rapport.

#### **1. Nomination du vice-président du comité de toponymie et de reconnaissance**

Les membres ont entériné la nomination de madame Martine Dubois, directrice adjointe communications, affaires publiques, marketing et marque employeur, membre du comité, au poste de vice-présidente.

#### **2. Plan de travail du comité**

Les membres du comité ont passé en revue son nouveau plan de travail pour l'année 2022.

#### **3. Aide-mémoire – Vérification de réputation**

En vertu de la politique *Désignation toponymique et manifestation de reconnaissance* du CCSMTL, la Direction adjointe des communications et des affaires publiques a la responsabilité d'analyser les effets possibles, sur le CCSMTL, de la désignation ou de la reconnaissance institutionnelle d'une personne ou d'une entité, notamment en ce qui a trait aux conséquences sur la réputation et à toute autre condition ou préoccupation particulière.

Les membres du comité ont approuvé un document intitulé « *Aide-mémoire – Vérification de la réputation* » qui vise à baliser la vérification de la réputation d'une personne physique ou d'une entité (entreprise, association, etc.) faisant l'objet d'une demande de désignation de lieu ou de reconnaissance institutionnelle.

#### 4. Révision de la politique de désignation et manifestation de reconnaissance

Les membres du comité effectueront une révision de la politique de désignation et manifestation de reconnaissance à sa prochaine rencontre du 4 octobre 2022. Pour ce faire, il est convenu de procéder à une consultation auprès des diverses fondations des établissements du CCSMTL afin d'enrichir la mise à jour de la politique en fonction des commentaires et suggestions qui auront été recueillis.

#### 5. Prochaine séance du comité de toponymie et de reconnaissance

La prochaine séance du comité se tiendra le 4 octobre 2022.

### 13. Comité de révision

#### 13.1 Nomination des membres du comité de révision

M. André Lemieux, président du comité, présente le dossier.

##### Résolution 2022-06-08-122

##### Nomination des membres du comité de révision

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 47 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* : « Un comité de révision est institué dans l'établissement. Ce comité de révision est composé de trois (3) membres nommés par le conseil d'administration de l'établissement. Le président du comité est nommé parmi les membres du conseil d'administration de l'établissement qui ne sont pas à l'emploi de l'établissement ou n'y exercent pas leur profession. Pour un CISSS ou un CIUSSS, les deux (2) autres membres sont nommés parmi les médecins, dentistes ou pharmaciens qui exercent leur profession dans un centre exploité par l'un ou l'autre des établissements du territoire du réseau local de services de santé et de services sociaux dont la coordination des activités et des services est assurée par l'établissement. Ces nominations sont faites par le conseil d'administration sur recommandation des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement. »

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 48 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* : « La durée du mandat des membres du comité de révision est de trois (3) ans. Malgré l'expiration de leur mandat, les membres du comité de révision demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés. »

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 49 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration* : « Sauf lorsqu'une plainte est acheminée pour étude à des fins disciplinaires, le comité de révision a pour fonction de réviser le traitement accordé à l'examen de la plainte d'un usager ou de toute autre personne, par le médecin examinateur de l'établissement ou le cas échéant, par le médecin examinateur d'un établissement du territoire du réseau local de services de santé et de services sociaux. »

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer les membres du comité de révision du Centre intégré universitaire de santé et de service sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour une durée de trois (3) ans :

- Monsieur André Lemieux, président;
- Docteur François Lehmann;
- Docteure Diane Roger-Achim.

#### 13.2 Nomination de membres substitués au comité de révision

M. André Lemieux, président du comité, présente le dossier.

##### Résolution 2022-06-08-123

##### Nomination d'un médecin à titre de membre substitut pour le comité de révision

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'assurer la tenue des rencontres du comité de révision et d'atteindre le quorum requis en cas d'absentéisme d'un ou des membre(s) régulier(s) du comité de révision ;

**ATTENDU QU'**il y a eu lieu de maintenir une stabilité des travaux au sein du comité de révision ;

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de nommer le docteur Nicholas Pinto comme membre substitut du comité de révision ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination du docteur Nicholas Pinto (permis no. 12687) à titre de membre substitut au comité de révision au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour une durée de trois (3) ans.

## 14. Rapports annuels 2021-2022

### 14.1 Comité des usagers du CIUSSS

M<sup>me</sup> Nicole René, présidente du comité des usagers du CCSMTL, dresse un portrait des principaux éléments contenus au rapport annuel d'activités 2021-2022 ainsi que des enjeux et des recommandations adressés au conseil d'administration. Elle termine en remerciant M<sup>me</sup> Sonia Bélanger au nom des membres du CUCI.

À la suite d'une proposition de M. Gérard Dufour, une correspondance sera transmise à M<sup>me</sup> René, au nom du conseil d'administration, pour transmettre nos plus sincères remerciements aux membres du CUCI, des comités des usagers et des comités de résidents pour leur grande contribution à l'élaboration du rapport annuel et la qualité de leur engagement indéfectible à promouvoir l'amélioration de la qualité des conditions de vie des usagers qui reçoivent rien de moins que des soins et services à la hauteur de ce qui leur est dû.

#### Résolution 2022-06-08-124

#### Rapport annuel 2021-2022 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 56 du *Règlement de régie interne du conseil d'administration*, le comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal doit soumettre annuellement, selon les modalités ministérielles, un rapport d'activité, incluant un rapport financier, au conseil d'administration ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité des usagers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

### 14.2 Comité régional sur les services pharmaceutiques

M. Jude Goulet, président du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP), présente son rapport annuel d'activités 2021-2022.

Mesdames Ulrich et Bélanger transmettent leurs remerciements à M. Goulet et son équipe pour l'excellence de leur travail au sein du CRSP.

#### Résolution 2022-06-08-125

#### Rapport annuel 2021-2022 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal

**ATTENDU QUE** le comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal fait rapport de ses activités au moment choisi par le conseil d'administration, au moins une fois par année.

Sur recommandation du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) de Montréal du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## 15. Conseil multidisciplinaire (CM)

### 15.1 Rapport annuel d'activités 2021-2022

M. Marc-André Châtigny, président du conseil multidisciplinaire, fait un survol des principaux éléments contenus au rapport annuel 2021-2022.

#### Résolution 2022-06-08-126

#### Rapport annuel 2021-2022 du conseil multidisciplinaire

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 227 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil multidisciplinaire doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent ;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2021-2022 du conseil multidisciplinaire a été adopté en assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire le 25 mai 2022;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil multidisciplinaire, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du conseil multidisciplinaire du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.



## 16. Conseil des infirmiers et infirmières (CII)

### 16.1 Rapport annuel d'activités 2021-2022

M<sup>me</sup> Karine Tourigny, présidente du conseil des infirmières et infirmiers (CII), présente le rapport annuel 2021-2022.

#### Résolution 2022-06-08-127

##### Rapport annuel 2021-2022 du conseil des infirmières et infirmiers

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 220 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des infirmières et infirmiers doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent.

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2021-2022 du conseil des infirmières et infirmiers a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des infirmières et infirmiers le 25 mai 2022.

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des infirmières et infirmiers, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du conseil des infirmières et infirmiers du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## 17. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

D<sup>re</sup> Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente les points 17.1 à 17.7.

### 17.1 Nominations

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver les nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-06-08-01 et 2022-06-08-20. (Voir annexe 1).

### 17.2 Renouvellement de privilèges

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les renouvellements de privilèges dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-06-08-21 et 2022-06-08-73. (Voir annexe 1).

### 17.3 Modifications de nomination

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les modifications de nominations dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-06-08-74 et 2022-06-08-79. (Voir annexe 1).

### 17.4 Congés

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de congés dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-06-08-80 et 2022-06-08-92. (Voir annexe 1).

### 17.5 Prêts de service

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les prêts de service dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-06-08-93 et 2022-06-08-94. (Voir annexe 1).

### 17.6 Départs et démissions

Sur recommandation du comité exécutif du CMDP, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité d'approuver les départs à la retraite et les démissions dont les résolutions se situent entre les numéros 2022-06-08-95 et 2022-06-08-105. (Voir annexe 1).

### 17.7 Stages

#### Résolution 2022-06-08-106

##### Nominations – Médecin à titre de résident hors cadre non rémunéré

**ATTENDU** la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'accepter la nomination des médecins inscrits dans le tableau ci-dessous à titre de résident hors cadre non-rémunéré, et ce, selon les termes indiqués :

Type de stage	Titre_civilité	Nom	Prénom	Statut	Département	Service	Installation	Période du stage	Médecin responsable
Stage d'adaptation	Docteur	Campagné	Guillaume	Résident hors cadre	N/A	N/A	Santé publique	Entre le 2022-04-11 et le 2022-07-10	Dr David Kaiser
Stage de perfectionnement	Docteur	Houle	Serge	non rémunéré	Santé publique	Médecine préventive	Hôpital Notre-Dame	Entre le 2022-03-26 et le 2022-05-06	Dr Luc-Aurèle Loiseau
Stage de perfectionnement	Docteur	St-Pierre	Maurice	Résident hors cadre	N/A	N/A	CHSLD Jean de la Lande	Entre le 2022-04-08 et le 2022-09-16	Dr David Barbeau
Stage de perfectionnement	Docteur	Forget	Marc	non rémunéré	Médecine générale	Hébergement	CHLSD Paul Bruchési et Paul Émile Léger	Entre le 2022-05-16 et le 2022-08-16	Dre Marie-Ève Goyer

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accepter la nomination des médecins inscrits au tableau à titre de résident hors cadre non-rémunéré selon les termes indiqués.

## 18. Conseil des sages-femmes

### 18.1 Contrats de service de sage-femme

M<sup>me</sup> Nathalie Bisson, responsable des services de sages-femmes, présente le dossier. Elle profite de l'occasion pour présenter M<sup>me</sup> Margaux Cassivi, nouvelle présidente du Conseil des sages-femmes.

#### Résolution 2022-06-08-128

##### Renouvellement du contrat de service de madame Kim Bastien à titre de sage-femme

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** madame Bastien est déjà détentrice d'un contrat à temps partiel régulier (0,8 ETC) qui prendra fin le 31 juillet 2022.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- De renouveler le contrat à temps partiel régulier de madame Kim Bastien (permis 0939), à titre de sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 jusqu'au 31 juillet 2025;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### Résolution 2022-06-08-129

##### Offre d'embauche conditionnelle à l'octroi du permis de madame Marilou Tessier à titre contractuelle sage-femme

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande l'embauche conditionnelle de madame Marilou Tessier, à titre de contractuelle sage-femme.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- D'offrir un contrat de services à temps partiel régulier à madame Marilou Tessier, à titre de contractuelle sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2024;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **Résolution 2022-06-08-130**

**Offre d'embauche conditionnelle à l'octroi du permis de madame Azira Lespérance à titre contractuelle sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande l'embauche conditionnelle de madame Azira Lespérance, à titre de contractuelle sage-femme.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- D'offrir un contrat de services à temps partiel régulier à madame Azira Lespérance, à titre de contractuelle sage-femme, à raison de 0,8 ETC, soit 28 heures par semaine et 32 suivis annuels, pour une durée de 2 ans, à compter du 15 août 2022 jusqu'au 31 juillet 2024;
- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

#### **Résolution 2022-06-08-131**

**Offre d'embauche conditionnelle à l'octroi du permis de madame Servane Guérin à titre contractuelle sage-femme**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre 0-7.2);

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.2 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., une sage-femme qui désire exercer sa profession pour un établissement doit adresser une demande au conseil d'administration dudit établissement afin de conclure un contrat de service;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 259.3 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)*, RLRQ, chapitre S-4.2., le conseil d'administration nomme les sages-femmes de l'établissement en tenant compte du plan d'organisation de l'établissement et des ressources disponibles;

**ATTENDU QUE** le comité exécutif du conseil des sages-femmes recommande l'embauche conditionnelle de madame Servane Guérin, à titre de contractuelle sage-femme.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- D'offrir un contrat de services à temps complet régulier à madame Servane Guérin, à titre de contractuelle sage-femme, à raison de 1 ETC, soit 35 heures par semaine et 40 suivis annuels, pour une durée de 2 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2024;

- D'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## 18.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022

M<sup>me</sup> Nathalie Bisson, responsable des services de sages-femmes, présente le dossier.

### Résolution 2022-06-08-132

#### Rapport annuel 2021-2022 du conseil des sages-femmes

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 225.3 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux* (chapitre S-4.2), le conseil des sages-femmes doit faire un rapport annuel au conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et les avis qui en résultent;

**ATTENDU QUE** ce document se veut une synthèse des travaux réalisés par le conseil des sages-femmes et ses différents comités durant l'année 2021-2022. Ses membres ont assuré 280 suivis de maternité complets pendant cette période;

**ATTENDU QUE** le rapport annuel 2021-2022 du conseil des sages-femmes a été adopté en assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes le 18 mai 2022;

Sur recommandation de l'assemblée générale des membres du conseil des sages-femmes, **il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel 2021-2022 du conseil des sages-femmes du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## 19. Enseignement universitaire et recherche

### 19.1 Rapports annuels 2021-2022 – Comités d'éthique de la recherche

#### 19.1.1 Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS)

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

##### Résolution 2022-06-08-133

#### Rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS)

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022) du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

#### 19.1.2 Vieillesse-Neuroimagerie (VN)

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

##### Résolution 2022-06-08-134

#### Rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Vieillesse- neuroimagerie (VN)

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022) du comité d'éthique de la recherche de Vieillessement-neuroimagerie ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Vieillessement-neuroimagerie et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

### 19.1.3 Jeunes en difficulté (JED)

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

#### **Résolution 2022-06-08-135**

#### **Rapport annuel 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (JED)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022) du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

### 19.1.4 Réadaptation et déficience physique (RDP)

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

#### **Résolution 2022-06-08-136**

#### **Rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique doit déposer périodiquement son rapport annuel d'activités au ministère de la Santé et des Services sociaux;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique relève du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL);

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration du CCSMTL doit prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique et autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**ATTENDU QUE** les membres du conseil d'administration du CCSMTL ont reçu et pris connaissance du rapport annuel (1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022) du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2021-2022 du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique et d'autoriser son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux.

## **19.2 Mise à jour de la Politique sur la conduite responsable en recherche du CCSMTL**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

### **Résolution 2022-06-08-137**

#### **Mise à jour de la politique sur la conduite responsable en recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)**

**ATTENDU QUE** la politique sur la conduite responsable en recherche du CCSMTL doit être révisée périodiquement, et que la version actuelle arrive à échéance en juin 2022.

**ATTENDU QUE** les documents exigeant que les établissements gérant des fonds de recherche se dotent d'une politique qui respecte les exigences énoncées par la Politique (FRQ, 2014) et le Cadre de référence (Trois organismes, 2021), et que la politique de l'établissement soit mise à jour régulièrement, compte tenu de l'évolution des pratiques exemplaires.

**ATTENDU QUE** le Cadre de référence fédéral (Trois organismes, 2021) a été révisé en profondeur en 2021 et que les éléments modifiés doivent être intégrés à notre document interne.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée de la *Politique de conduite responsable en recherche du CCSMTL*.

## **19.3 Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier.

### **Résolution 2022-06-08-138**

#### **Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL)**

**ATTENDU QU'**étant un établissement ayant des infrastructures de recherche soutenues par les Fonds de recherche du Québec (FRQ), le CCSMTL est assujéti à sa *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2014).

**ATTENDU QUE** l'une des exigences de la *Politique sur la conduite responsable en recherche* (2014) est que le CCSMTL désigne une personne chargée de la conduite responsable en recherche.

**ATTENDU QUE** pour agir à ce titre, la personne nommée doit occuper un poste-cadre lui conférant une indépendance et une autonomie décisionnelle suffisante notamment pour gérer adéquatement les conflits d'intérêts relativement avec la gestion d'allégations de manquements à la conduite responsable en recherche.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de désigner madame Emmanuelle Carrier, directrice de la qualité, évaluation, performance et éthique comme personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL.

## **19.4 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL**

M<sup>me</sup> Annie-Kim Gilbert, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche, présente le dossier. Une modification est apportée à la résolution à l'effet de retirer le nom de M<sup>me</sup> Diana Cruz Santiago, chercheuse clinicienne associée à l'Institut universitaire de gériatrie de Montréal.

### **Résolution 2022-06-08-139**

#### **Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QU'**en vertu du *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains (MSSS, 2020)* et de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), RLRQ, chapitre S-4.2.*, tout chercheur souhaitant réaliser un projet de recherche au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (ci-après CCSMTL) ou sous ses auspices doit détenir un statut de chercheur et des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL ou par son établissement d'origine ;

**ATTENDU QUE** selon le cadre normatif québécois en vigueur et la procédure institutionnelle récemment mise en place à cet effet, il revient au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux chercheurs compétents qui en font la demande à l'établissement ;

**ATTENDU QUE** les personnes ci-après nommées ont déposé à la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche un dossier démontrant qu'elles détiennent les compétences scientifiques et les connaissances éthiques pour mener à bien et selon les bonnes pratiques en recherche un projet de recherche au CCSMTL ;

**ATTENDU QUE** ce dossier est constitué du curriculum vitae du chercheur, d'une lettre d'appui du directeur scientifique de son centre de recherche (chercheurs affiliés au CCSMTL ou à un autre établissement du réseau de santé et de services sociaux, de son directeur de département (chercheurs académiques), de son chef de département (membres du CMDP) ou son supérieur hiérarchique (cas d'exception) ainsi que des attestations confirmant que ledit chercheur a complété les formations requises en éthique de la recherche ou s'engage à les compléter dans un délai d'un an de la date d'octroi des privilèges de recherche;

**ATTENDU QU'**en contrepartie des privilèges de recherche octroyés par le CCSMTL, les personnes ci-après nommées s'engagent à :

- Conduire ses projets de recherche de façon responsable avec la plus grande intégrité;
- Respecter le cadre législatif et normatif québécois et canadien en matière de recherche et d'éthique de la recherche (C.c.Q.<sup>1</sup>, EPTC2<sup>2</sup>, Cadre de référence ministériel<sup>3</sup>, Les politiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ)<sup>4</sup>, etc.);
- Respecter les règles des organismes subventionnaires de la recherche en matière d'éthique de la recherche, d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche;
- Respecter les règles financières des organismes subventionnaires et les balises de saine gestion financière mises en place dans l'Établissement, avec le soutien de la Direction des ressources financières et de la Direction de l'enseignement universitaire et de la recherche;
- Prendre connaissance et respecter le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL, ainsi que toutes les politiques et procédures de l'Établissement en matière de recherche et d'éthique de la recherche, notamment la Politique sur la conduite responsable en recherche de l'Établissement;
- Respecter les décisions et demandes du CER qui aura approuvé les projets de recherche, ainsi que les conditions émises par les milieux où se déploient les projets suite à l'examen de la convenance institutionnelle;
- Communiquer au milieu clinique concerné les résultats de leurs travaux et le cas échéant favoriser leur utilisation;
- Aviser la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche de toute enquête ou sanction relative à sa conduite dans le contexte d'une activité de recherche;
- Reconnaître l'Établissement et son institut universitaire, centre affilié universitaire ou centre de recherche, le cas échéant, dans ses publications et ses communications;
- S'assurer que les membres de son équipe de recherche adhèrent aux principes d'intégrité scientifique et de conduite responsable en recherche, et ont complété les modules 1, 3.1 et 3.2 du didacticiel du MSSS.

**ATTENDU QU'**en fonction du dossier déposé et des engagements pris par chacun des chercheurs ci-après nommés, la directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche recommande au conseil d'administration du CCSMTL d'octroyer des privilèges de recherche aux dits chercheurs ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'octroyer aux personnes suivantes des privilèges de recherche au CCSMTL, et ce, pour une période de trois ans :

**CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)**

- Jadranka Spahijia, chercheure régulière

**CHERCHEUR EXTERNE NON-AFFILIÉ À UN CENTRE DE RECHERCHE DE L'ÉTABLISSEMENT**

- Karl-Emmanuel Dionne, professeur à HEC et directeur du département d'entrepreneuriat et innovation à HEC Montréal
- Joé T. Martineau, professeur adjointe au département de management à HEC Montréal

**INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES**

- Magali Dufour, chercheure régulière
- Marie-Claude Ouimet, chercheure régulière

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de renouveler les privilèges de recherche antérieurement octroyés par le conseil d'administration du CCSMTL aux personnes suivantes et ce, pour une période de trois ans :

**CENTRE AFFILIÉ UNIVERSITAIRE SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES (CREMIS)**

- Audrey Gonin, chercheure collaboratrice

<sup>1</sup> Code civil du Québec.

<sup>2</sup> Trois conseils (Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada et Instituts de recherche en santé du Canada). (2018). *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, p. 247.

<sup>3</sup> MSSS (2020). *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains*.

<sup>4</sup> Politique sur la conduite responsable en recherche (2014) FRQ, Standards du FRSQ sur l'éthique de la recherche en santé humaine et l'intégrité scientifique (2008).



- Roch Hurtubise, chercheur régulier
- Isabelle Laurin, chercheuse collaboratrice
- Nicolas Sallée, chercheur régulier
- Cécile Van de Velde, chercheuse régulière

#### **CENTRE DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE EN RÉADAPTATION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CRIR)**

- Philippe Archambault, chercheur régulier et directeur scientifique
- Dorothy Barthelémy, chercheuse régulier
- Cyril Duclos, chercheur régulier
- Isabelle Gélinas, chercheuse régulière
- Johanne Higgins
- Michelle McKerral, chercheuse régulière
- Caroline Paquette, chercheuse régulière
- Richard Preuss, chercheur régulier
- Stefano Rezzonico, chercheur régulier
- Annie Rochette, chercheuse régulière
- Shane Normand Sweet, chercheur régulier
- Walter Wittich, chercheur régulier

#### **DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

- Pascale Leclerc

#### **INSTITUT UNIVERSITAIRE DE GÉRIATRIE DE MONTRÉAL**

- Pierre Bellec, chercheur-directeur de laboratoire
- Benali Habib, chercheur-directeur de laboratoire
- Louis Bherer, chercheur-directeur de laboratoire
- Anne Bourbonnais, chercheuse-directrice de laboratoire
- Simona Maria Brambati, chercheuse-directrice de laboratoire
- Sophie Chesneau, chercheuse-directrice de laboratoire
- Louise Demers, chercheuse-directrice de laboratoire
- Chantal Dumoulin, chercheuse-directrice de laboratoire
- Christian Duval, chercheur-directeur de laboratoire
- Johanne Filiatrault, chercheuse-directrice de laboratoire
- Raquel Fonseca, chercheuse-directrice de laboratoire
- Adrian Fuente, chercheur-directeur de laboratoire
- Jean-Pierre Gagné, chercheur-directeur de laboratoire
- Sébastien Genier, chercheur-directeur de laboratoire
- Jarema Gonia, chercheuse-directrice de laboratoire
- Pierre Jolicoeur, chercheur-directeur de laboratoire
- Sven Joubert, chercheur-directeur de laboratoire
- Antony Karelis, chercheur-directeur de laboratoire
- Ovidiu Lungu, chercheur-directeur de laboratoire
- Nancy Presse, chercheuse-directrice de laboratoire
- Pierre Rainville, chercheur-directeur de laboratoire
- Mathieu Roy, chercheur-directeur de laboratoire
- Nathalie Veillette, chercheuse-directrice de laboratoire

#### **INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ**

- Sarah Dufour, chercheuse régulière
- Vicky Lafantaisie, chercheuse régulière
- Sébastien Monette, chercheur régulier
- Annie Pullen Sansfaçon, chercheuse régulière

#### **INSTITUT UNIVERSITAIRE SUR LES DÉPENDANCES**

- Isabelle Giroux, chercheuse-régulière
- Nadia L'Espérance, chercheuse-régulière
- Christophe Huynh, chercheur-régulier

#### **19.5 Renouvellement de mandat des membres du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED)**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

#### **Résolution 2022-06-08-140**

#### **Nomination et renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité ;

**ATTENDU QUE** le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

**ATTENDU QUE** le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substituts dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

**ATTENDU QUE** le mandat de trois membres de ce comité arrive à échéance.

**ATTENDU QUE** les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de renouveler le mandat des membres suivants, pour une période de 2 ans :

- Francis Bissonnette à titre de membre régulier non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité ;
- Marie-Ève Clément à titre de membre substitut ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Sarah Dufour à titre de membre régulier ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité.

#### **19.6 Renouvellement de mandat d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS)**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

#### **Résolution 2022-06-08-141**

#### **Renouvellement de mandat d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substituts du comité ;

**ATTENDU QUE** le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

**ATTENDU QUE** le Cadre réglementaire de la recherche du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

**ATTENDU QUE** le mandat d'un membre de ce comité arrive à échéance.

**ATTENDU QUE** les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de renouveler le mandat du membre suivant, pour une période de 2 ans :

- Pascal Minville à titre de membre substitut non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

#### **19.7 Nomination d'un membre et renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie (CER VN)**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

#### **Résolution 2022-06-08-142**

#### **Nomination d'un membre et renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie (CER VN)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes .

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche vieillissement-neuroimagerie relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité.

**ATTENDU QUE** le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;
- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

**ATTENDU QUE** le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité.

**ATTENDU QUE** les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de :

- Nommer monsieur Florent Avellaneda à titre de Personne ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité, membre substitut, et ce, pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.
- Renouveler le mandat des membres suivants, et ce, pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

#### **Personnes ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité:**

- Monsieur Pierre Rainville Ph.D., membre régulier.
- Madame Bernadette Ska Ph.D., membre régulier.
- Madame Ana-Ines Ansaldo Ph.D., membre substitut.
- Madame Mylène Aubertin-Leheudre Ph. D., membre substitut.
- Madame Patricia Belchior Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Nicolas Berryman Ph.D., membre substitut.
- Madame Nathalie Bier Ph.D., membre substitut.
- Madame Anne Bourbonnais Ph.D., membre substitut.

- Madame Simona-Maria Brambati Ph.D., membre substitut.
- Docteure Marie-Andrée Bruneau MD., membre substitut.
- Madame Julie Carrier Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Julien Cohen-Adad Ph.D., membre substitut.
- Madame Véronique Dubé Ph.D., membre substitut.
- Madame Chantal Dumoulin Ph.D., membre substitut.
- Madame Johanne Filiatrault Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Adrian Fuente, Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Jean-Pierre Gagné, Ph.D., membre substitut.
- Madame Suzanne Gilbert Pharm., membre substitut.
- Madame Hélène Girouard Ph. D., membre substitut.
- Monsieur Jean-Philippe Gouin Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Sébastien Grenier Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Alexandru Hanganu Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Karim Jerbi Ph. D., membre substitut.
- Monsieur Sven Joubert Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Jean-Marc Lina Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Ovidiu Lungu Ph.D., membre substitut.
- Monsieur Benjamin Pageaux Ph.D, membre substitut.
- Madame Jacqueline Rousseau Ph.D., membre substitut.
- Docteure Cara Tannenbaum MD., membre substitut.
- Madame France Varin Ph.D., membre substitut.
- Madame Nathalie Veillette Ph.D., membre substitut.
- Docteur Juan Manuel Villalpando MD., membre substitut.

**Personnes spécialisées en droit :**

- Madame Johane de Champlain à titre de membre régulier conseillère à l'éthique à titre de membre substitut.
- Maître Isabelle Duclos, Vice-présidente, personne spécialisée en droit à titre de membre substitut.
- Maître Marie-Josée Bernardi, membre substitut.
- Monsieur Jean Poupart, membre substitut.

**Personnes spécialisées en éthique :**

- Monsieur Yves Poirier, membre régulier.
- Madame Johane de Champlain à titre de membre substitut
- Madame Camille Assemat, membre substitut.
- Madame Laurence Marck, membre substitut.
- Monsieur Jean Poupart, membre substitut.

**Personnes représentant les groupes utilisant les services des établissements où se déroulent les projets de recherche mais n'y étant pas affiliées :**

- Madame Françoise Charland-Mérel, membre régulier.
- Madame Katuschia Germé, membre substitut.
- Monsieur Claude Lalande, membre substitut.

**19.8 Nomination d'un nouveau membre et renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

**Résolution 2022-06-08-143**

**Nomination d'un nouveau membre et renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique est un comité d'éthique de la recherche désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en vertu de l'article 21 C.c.Q, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique relève directement du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) et que, conséquemment, le conseil d'administration doit pourvoir à la nomination et au renouvellement du mandat des membres réguliers et substitués du comité ;

**ATTENDU QUE** le cadre réglementaire de l'établissement prévoit que lors de l'évaluation d'un projet, le quorum minimal du comité est de cinq membres réguliers détenant les expertises suivantes :

- Deux membres ayant une vaste connaissance des méthodes ou des domaines de recherche couverts par le comité ;

- Une personne spécialisée en éthique ;
- Une personne spécialisée en droit ; et
- Au moins une personne non affiliée à l'établissement, mais provenant des groupes utilisant les services de l'établissement ou représentant la collectivité.

**ATTENDU QUE** le Cadre réglementaire de la recherche du CCSMTL prévoit aussi la nomination de membres substitués dans le but de respecter les règles de composition minimales concernant le quorum et afin d'assurer le bon fonctionnement du comité ;

**ATTENDU QUE** le mandat de certains membres de ce comité arrive à échéance.

**ATTENDU QUE** les personnes, ci-après nommées, démontrent un intérêt à l'égard des questions d'éthique de la recherche et détiennent l'expertise et les connaissances nécessaires pour occuper leur fonction de membre au sein du comité ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de nommer à titre de membre du comité, la personne suivante, pour une période de 2 ans :

- M<sup>e</sup> Brigitte Brabant à titre de membre substitut en droit ;
- M<sup>e</sup> Brigitte Brabant à titre de membre substitut en éthique ;

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** de renouveler le mandat des membres suivants, pour une période de 2 ans :

- M<sup>e</sup> Michel T. Giroux à titre de membre substitut spécialisé en éthique ;
- Fabienne Meyer à titre de membre substitut spécialisé en droit .

### **19.9 Reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)**

M<sup>e</sup> Anick Nolet, conseillère cadre en éthique, présente le dossier.

#### **Résolution 2022-06-08-144**

### **Reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)**

**ATTENDU QUE** le comité d'éthique de la recherche (CER) en réadaptation et en déficience physique est un CER désigné par le ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de l'article 21 du *Code civil du Québec*, ce qui l'autorise à évaluer des projets de recherche impliquant des mineurs ou des personnes inaptes ;

**ATTENDU QUE** la désignation ministérielle du CER en réadaptation et en déficience physique arrive à échéance le 30 septembre 2022 et que, conséquemment, le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) doit demander au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) de procéder à la reconduction de la désignation du CER en vertu de l'article 21 du C.c.Q. ;

**ATTENDU QUE** pour demander au ministre de reconduire la désignation du CER en réadaptation et en déficience physique, l'établissement doit lui déposer les documents suivants avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- Une lettre signée par la présidente du conseil d'administration de l'établissement lui demandant de procéder à cette reconduction ;
- Un rapport de conformité attestant que le cadre réglementaire de la recherche de l'établissement respecte le *Cadre de référence ministériel pour la recherche avec des participants humains* (MSSS, Octobre 2020).

**Il est dûment proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Transmettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, une correspondance demandant la reconduction, pour la prochaine année, de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique ; et
- Déposer au MSSS le rapport de conformité de l'établissement afin que le ministre puisse procéder à la reconduction de la désignation ministérielle en vertu de l'article 21 C.c.Q. du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique, et ce, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

## **20. Dossiers cliniques**

### **20.1 Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (2021-2022)**

Dr<sup>e</sup> Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le dossier.

## **Résolution 2022-06-08-145**

### **Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022)**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), la présidente-directrice générale doit transmettre annuellement au conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), la présidente-directrice générale doit faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du CCSMTL.

**ATTENDU QUE** le ministère de la Santé et des Services sociaux a fourni un canevas de rapport aux établissements dispensant des soins de fin de vie.

**ATTENDU QUE** le présent rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du CCSMTL vise la période se terminant le 31 mars 2022.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 73 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* (chapitre S-32.0001), le CCSMTL doit transmettre, le plus tôt possible, le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article 8 de cette même loi à la Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site Internet.

#### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité :**

- de prendre acte du rapport de la présidente-directrice générale sur l'application de la Politique sur les soins de fin de vie du CCSMTL, pour la période se terminant le 31 mars 2022;
- de transmettre ledit rapport à la Commission sur les soins de fin de vie;
- de publier ledit rapport sur le site Internet du CCSMTL.

## **21. Dossiers administratifs**

### **21.1 Accréditation définitive de madame Camylle Lavoie Tardif à titre de médiatrice familiale**

M<sup>me</sup> Assunta Gallo, directrice de la protection de la jeunesse et directrice provinciale, présente son dossier.

#### **Résolution 2022-06-08-146**

##### **Accréditation définitive de Madame Camylle Lavoie Tardif à titre de médiatrice familiale**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7) établit les conditions auxquelles un médiateur doit satisfaire pour être accrédité et qu'il détermine les règles et obligations auxquelles doivent se conformer les personnes, organismes ou associations pouvant accréditer un médiateur.

**ATTENDU QU'**en vertu du *Règlement sur la médiation familiale* (chapitre C-25.01, r. 0.7), chaque établissement qui exploite un centre de protection de l'enfance et de la jeunesse peut accréditer des employés pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

**ATTENDU QU'**il y a lieu pour le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal de procéder à l'accréditation d'un employé pour exercer la tâche de médiateur aux fins de sa mission de médiation familiale.

**ATTENDU QUE** la demande d'accréditation définitive soumise a été évaluée et répond aux conditions établies par la loi.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'accréditer sur une base définitive madame Camylle Lavoie Tardif, à l'emploi du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, pour exercer la tâche de médiatrice familiale dans le cadre de la mission de médiation familiale de l'établissement.

### **21.2 Nomination du chef du Département régional de médecine générale (DRMG)**

D<sup>re</sup> Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente le point.

Au nom du conseil d'administration, une lettre de félicitations sera transmise à la docteure Ariane Murray.

#### **Résolution 2022-06-08-147**

##### **Nomination du chef du Département régional de médecine générale de Montréal (DRMG)**

**ATTENDU QUE** les règlements du Département régional de médecine générale de Montréal (DRMG) adoptés en mai 2019 mentionnent que la nomination du chef du DRMG doit être approuvée par le conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal dans le cadre de son mandat régional;

**ATTENDU QUE** l'élection du chef du DRMG a été finalisée le 24 mai 2022, en présence de la présidente d'élection, docteure Julie Lajeunesse, et de 12 médecins sur 12, le quorum étant respecté.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la nomination de la docteure Ariane Murray, à titre de chef du Département régional de médecine générale de Montréal (DRMG), et ce, pour un mandat de quatre ans.

### **21.3 Nomination au poste de directeur adjoint – disponibilité de la main-d'œuvre à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DRHCAJ)**

M<sup>me</sup> Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

#### **Résolution 2022-06-08-148**

### **Nomination au poste de directeur adjoint – disponibilité de la main-d'œuvre à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DRHCAJ)**

**ATTENDU QU'**à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Marie-Ève Bernard à titre de directrice adjointe – disponibilité de la main-d'œuvre à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DRHCAJ).

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer madame Marie-Ève Bernard à titre directrice adjointe – disponibilité de la main-d'œuvre.
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### **21.4 Nomination au poste de directeur adjoint – affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DRHCAJ)**

M<sup>me</sup> Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

#### **Résolution 2022-06-08-149**

### **Nomination au poste de directeur adjoint – affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ)**

**ATTENDU QU'**à la suite du processus de dotation, le comité de sélection recommande unanimement la nomination de madame Sylvianne Lessard à titre de directrice adjointe – affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ).

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer madame Sylvianne Lessard à titre directrice adjointe – affaires juridiques, corporatives et relations de travail.
- De fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

### **21.5 Création d'un poste de directeur adjoint logistique et performance à la direction approvisionnement et logistique (DA-DAL)**

M<sup>me</sup> Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

#### **Résolution 2022-06-08-150**

### **Création d'un poste de directeur adjoint logistique et performance à la direction approvisionnement et logistique à la direction approvisionnement et logistique (DA-DAL)**

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration entérine ces modifications à la structure.

**ATTENDU QUE** ces changements entraînent la modification de l'organigramme d'encadrement supérieur et que toutes modifications de cette nature doivent faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Approuver la nouvelle structure organisationnelle et d'autoriser la DRHCAJ à faire les démarches auprès du MSSS en vue d'obtenir les démarches requises afin d'actualiser la modification à la structure, à savoir la création d'un poste de directeur adjoint.



## **21.6 Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CCSMTL**

M<sup>me</sup> Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

### **Résolution 2022-06-08-151**

#### **Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QUE** le Comité exécutif entérine la création du poste de directeur adjoint logistique et performance à la direction approvisionnement et logistique (DA-DAL);

**ATTENDU QUE** cette création de poste entraîne un changement à l'organigramme de la haute direction et que toute modification de cette nature doit faire l'objet d'une autorisation auprès du conseil d'administration préalablement à son actualisation.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

## **21.7 Révision de la politique « Promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail »**

M<sup>me</sup> Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

### **Résolution 2022-06-08-152**

#### **Révision de la politique « Promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail »**

**ATTENDU QUE**, la politique « *Promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence* » en milieu de travail prévoit une révision aux trois (3) ans dont le terme arrive en juin 2022.

**ATTENDU QUE**, la révision de la politique « *Promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence* » a été réalisée avec la collaboration des principales parties prenantes dans l'application de celle-ci, ce qui a permis d'identifier les modifications qui ont été recommandées.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la politique « *Promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence* » en intégrant les modifications recommandées.

## **21.8 Révision de la politique « Soins de fin de vie »**

D<sup>re</sup> Julie Lajeunesse, directrice des services professionnels, présente ce point.

### **Résolution 2022-06-08-153**

#### **Révision de la politique « Soins de fin de vie »**

**ATTENDU QUE** cette politique fait suite à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec en juin 2014 de la *Loi concernant les soins de fin de vie* et à sa mise en application en décembre 2015 (art 2).

**ATTENDU QUE** la politique vise à encadrer la dispensation des soins de fin de vie des personnes et de leurs proches dans le respect de la loi et dans la dignité humaine au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL). Elle touche trois volets particuliers, soit : les directives médicales anticipées (DMA), la sédation palliative continue (SPC) et l'aide médicale à mourir (AMM).

**ATTENDU QUE** les objectifs de la présente politique sont de :

- Assurer une prestation de soins palliatifs et de fin de vie conforme aux dispositions de la Loi aux usagers concernés;
- Préciser les rôles et les responsabilités des différentes instances du CCSMTL en lien avec les soins palliatifs et de fin de vie.

**ATTENDU QUE** les modifications apportées dans cette version de la politique « *Soins de fin de vie (PO-1000-006-V1)* » sont liées aux changements législatifs concernant l'aide médicale à mourir suite à la *Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir) L.C. 2021, ch. 2*.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'adopter la version révisée de la politique « *Soins de fin de vie* ».

## **21.9 Révision du Plan d'organisation du CCSMTL**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente ce point.

#### **Résolution 2022-06-08-154**

#### **Révision du Plan d'organisation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 183 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), tout établissement doit préparer un plan d'organisation.

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) doit se doter d'un plan d'organisation unique qui reflète la structure organisationnelle.

**ATTENDU QUE** ce plan d'organisation inclut des éléments tels que la présentation du CCSMTL, sa mission, sa gestion (mécanismes internes de coordination), sa gouvernance (conseil d'administration et comités), ses instances consultatives, son organigramme ainsi qu'une présentation sommaire et harmonisée de chacune des directions.

**ATTENDU QU'**une révision est requise pour refléter divers changements.

**Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité** d'approuver la version révisée du plan d'organisation du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

#### **21.10 Modification du permis du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Beaubien (5123-3427)**

M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, présente ce point.

#### **Résolution 2022-06-08-155**

##### **Modification au permis d'installation :**

##### **Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Beaubien (5123-3427)**

**7067 Beaubien Est, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, H1M 2Y2 (ancienne adresse : 7085, rue Beaubien Est, 1<sup>er</sup> étage)**

**ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL) est un établissement public constitué par la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales* (chapitre O-7.2);

**ATTENDU QUE** en vertu de l'article 444 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2), le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

**ATTENDU QUE** l'établissement a procédé aux validations d'usage auprès des différentes directions générales du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et a obtenu les autorisations requises à ce projet;

**ATTENDU QUE** les modifications à ce permis consistent en la modification de l'adresse civique du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme (CRDITSA) Beaubien. Anciennement situé au 7085 rue Beaubien Est, le CRDITSA Beaubien déménage au 7067 rue Beaubien Est, à Montréal.

**ATTENDU QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL désire modifier le permis tel que présenté au conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** le CCSMTL doit acheminer l'ensemble des informations suivantes au MSSS pour la délivrance du permis d'installation :

1. Fiche justificative sommaire;
2. Résolution adoptée par le conseil d'administration approuvant le projet;
3. Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation sans impact légal

**ATTENDU QUE** les permis d'exploitation doivent être affichés, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8).

##### **Il est proposé, dûment appuyé et unanimement résolu :**

- De demander au ministre de la Santé et des Services sociaux d'autoriser les modifications requises au permis pour le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Beaubien;
- Que le CCSMTL s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public;
- D'autoriser madame Sonia Bélanger, présidente-directrice générale de l'établissement, à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **21.11 Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint – Qualité, risques et éthique à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DA-DQEPE)**

M<sup>me</sup> Martyne Charland, directrice des ressources humaines, des communications et affaires juridiques, présente ce point.

### **Résolution 2022-06-08-156**

## **Nomination intérimaire au poste de directeur adjoint – Qualité, risques et éthique à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DA-DQEPE)**

**ATTENDU QUE** la direction recommande la nomination intérimaire de madame Virginie Allard à titre de directrice adjointe - Qualité, risques et éthique à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DA-DQEPE).

### **Il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de :**

- Nommer de façon intérimaire, madame Virginie Allard, à titre de directrice adjointe - Qualité, risques et éthique à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DA-DQEPE) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et ce, en date du 8 juin 2022 ;
- Fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe salariale autorisée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et ce, en fonction du mécanisme de détermination du salaire des cadres supérieurs en vigueur au sein du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, lequel est conforme aux règles en vigueur dans le réseau de la santé et des services sociaux.

## **22. Questions diverses**

Aucune question n'a été soulevée.

## **23. Prochaine séance du conseil d'administration**

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration se tiendra le mercredi 21 septembre 2022.

## **24. Brève discussion à huis clos**

Une brève discussion à huis clos a eu lieu.

## **25. Levée et fin de la séance du conseil d'administration**

À la veille du départ de M<sup>me</sup> Sonia Bélanger, présidente-directrice générale, M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente, la remercie chaleureusement pour son respect et son soutien constant envers les membres du conseil d'administration ainsi que son engagement et sa contribution remarquable depuis la création du CCSMTL. Au nom du conseil d'administration, elle lui souhaite une bonne continuité et beaucoup de succès dans la poursuite de ses futurs projets.

À son tour, M<sup>me</sup> Bélanger remercie l'assemblée et souligne avoir été touchée par les nombreux témoignages à son égard.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, dûment appuyé et résolu à l'unanimité de lever la séance du conseil d'administration du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal du 8 juin 2022 à 21 h.

*(Original dûment signé)*

\_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> Micheline Ulrich, présidente

*(Original dûment signé)*

\_\_\_\_\_  
M. Vincent Lehouillier, secrétaire